

APPEL A CANDIDATURES : PROGRAMME DE RÉSIDENCES A LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS / PARIS - 2016

ENGLISH VERSION BELOW

L'Institut français et le Ministère de la Culture et de la Communication lancent l'appel à candidatures pour leur programme de résidences à la Cité internationale des arts / Paris - 2016.

A qui s'adresse le programme ?

Le réseau culturel français à l'étranger et les structures culturelles françaises et étrangères peuvent se saisir de ce programme pour déposer les candidatures des artistes étrangers qu'ils souhaitent soutenir.

Selon quelles modalités ?

L'Institut français met à leur disposition des ateliers/logements à la Cité internationale des arts/Paris. Le réseau culturel français et les structures culturelles françaises et étrangères doivent pouvoir assurer les frais de séjour et/ou le transport des lauréats.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME 2016:

L'Institut français et le Ministère de la Culture et de la Communication, en accord avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international rassemblent, pour la première fois en 2016, leurs programmes d'accueil des créateurs étrangers à la Cité internationale des arts à Paris. Cette « nouvelle offre France » permet ainsi de doubler la capacité d'accueil habituelle de l'Institut français pour des artistes et des professionnels étrangers.

Ce programme de résidences permet de:

- renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de résidences au sein d'un seul et unique programme à destination des artistes et professionnels étrangers ;
- consolider le lien avec le réseau culturel extérieur à travers cette nouvelle offre unifiée ;
- dynamiser l'accompagnement professionnel en lien avec des structures culturelles en France (sur l'ensemble du territoire) et à l'étranger afin d'envisager des partenariats et des projets de collaborations pendant et après la résidence ;
- diversifier les disciplines artistiques et le champ de la recherche.

Cette nouvelle édition du programme de résidences à la Cité internationale des arts a pour objectif de valoriser les projets d'artistes étrangers ayant déjà des contacts en France avec : des centres d'art, des établissements culturels publics, des structures labellisées ou subventionnées, des artistes, des commissaires d'exposition, critiques, chercheurs, etc. Ces partenaires auront un rôle de conseil, de mise en réseau et d'accompagnement pendant et après la résidence.

L'Institut français rappelle que toutes les disciplines sont concernées: architecture/paysage/urbanisme, arts de la rue/cirque/marionnettes, arts numériques, arts plastiques, bande dessinée, cinéma/film/vidéo, commissariat d'exposition,

danse/performance, design, graphisme, littérature, livre jeunesse, métiers d'art, mode, musiques actuelles et jazz, musiques classique et contemporaine, performance en art contemporain, photographie, théâtre.

MODALITES DU PROGRAMME :

- **Identification des artistes :**

Ce programme de résidences à la Cité internationale des arts est destiné à des créateurs étrangers qui souhaitent développer un projet de recherche à Paris, pendant une durée de trois mois consécutifs minimum.

Ces créateurs sont identifiés par les Instituts français, les Alliances françaises, les structures culturelles françaises et étrangères.

- **Critères d'éligibilité :**

Les artistes doivent:

- être engagés dans la vie professionnelle ;
 - parler français ou anglais ;
 - justifier de travaux antérieurs ;
 - être autonomes dans la gestion de la résidence ;
 - se libérer de leurs activités professionnelles durant toute la période du séjour ;
- Aucune limite d'âge n'est imposée.

- **Modalités de sélection :**

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière est portée à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, la connaissance du français ou de l'anglais, au protocole de travail envisagé et aux perspectives d'échanges avec des partenaires français sur l'ensemble du territoire.

Une commission consultative présidée par la directrice générale déléguée de l'Institut français, composée des experts de l'Institut français, d'un représentant du Réseau, de représentants du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et du Ministère de la Culture et de la Communication, étudie l'ensemble des dossiers.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

- **Enregistrement des dossiers:**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sur la plateforme IFprog (<http://ifprog.institutfrancais.com/fr/login>):

- soit par les Instituts français ou les Alliances françaises du pays de résidence du candidat puis validés par le Conseiller culturel ;
- soit par les structures culturelles françaises et étrangères

Les artistes ne peuvent donc pas postuler directement.

Le déposant devra motiver la candidature et faire savoir explicitement de quelle manière il compte valoriser le travail du lauréat à la suite de sa résidence. Il devra également spécifier son engagement financier et/ou celui d'autres partenaires impliqués dans le projet.

Date limite d'enregistrement des dossiers : 29 octobre 2015 inclus
La commission de sélection se tiendra mi novembre 2015

- **Conditions de séjour pour le lauréat :**

L'Institut français prendra en charge la location d'un atelier/logement, d'une surface d'environ 40m² à la Cité internationale des arts située 18, rue de l'Hôtel de Ville dans le quartier du Marais à Paris.

Le déposant doit s'assurer des ressources suffisantes des lauréats pour leur séjour. Nous recommandons donc que le/a lauréat(e) puisse bénéficier d'une allocation de séjour de 1000 euros par mois (minimum) et/ou du billet aller-retour. Ces dépenses peuvent être prises en charge par le réseau culturel, par des partenaires locaux du pays de résidence de l'artiste ou des partenaires français. Le déposant devra s'assurer que le lauréat possède une assurance couvrant : rapatriement, frais d'hospitalisation, frais médicaux et responsabilité civile. Il devra également s'assurer que le lauréat dispose d'un visa lui permettant de séjourner en France pendant la durée de sa résidence.

Plus d'informations dans l'annexe « Dépôt de garantie et prestations supplémentaires ».

- **Dates et durée du séjour :**

La durée de la résidence est de 3 ou 6 mois. Le lauréat doit obligatoirement arriver au début du premier mois de sa résidence et repartir à la fin du dernier mois de sa résidence, selon le calendrier suivant pour 2016 (pas d'arrivées ni de départs en milieu de mois):

- Arrivée le 4 janvier / départ le 27 mars 2016 (priorité à la littérature, livre jeunesse, BD, design, graphisme, métiers d'art)
- Arrivée le 1 avril / départ le 27 juin 2016 (priorité au cinéma, film, vidéo, arts de la scène)
- Arrivée le 1 juillet / départ le 27 septembre 2016 (toutes disciplines)
- Arrivée le 3 octobre / départ le 27 décembre 2016 (priorité aux arts visuels)

Attention : En cas de report de la date d'arrivée injustifié ou de départ anticipé, le paiement d'une pénalité de retard peut être demandé. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme du loyer au prorata des jours d'absence.

Pour plus d'information vous pouvez contacter Fanny Rolland, chargée de mission au Pôle Résidences : fanny.rolland@institutfrancais.com - Tel : +33 1 53 69 35 08

Annexe Dépôt de garantie et prestations supplémentaires :

- DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie (426 euros environ) devra être versé par le lauréat à la Cité internationale des arts un mois avant son arrivée. Cette caution sera restituée, après inventaire, à la fin du séjour si l'atelier/logement a été laissé en bon état. Cela peut augmenter légèrement chaque année selon le coût du loyer.

- PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES à la charge du Lauréat :

La Cité internationale des arts propose diverses prestations pour permettre au lauréat d'améliorer son séjour et développer son projet. Toutes ces prestations demandent une participation forfaitaire supplémentaire, qui sera à régler directement à la Cité par le lauréat.

TARIFS 2015 (à titre indicatif ; les tarifs 2016 ne sont pas encore disponibles):

Accompagnateur adulte : 152 euros par mois

Visiteur : 222 euros par mois

Visiteur (séjour d'une semaine ou moins) : 122 euros

Enfant de 0 à 7 ans : 111 euros par mois

Enfant de 0 à 7 ans (séjour d'une semaine ou moins) : 61 euros

Ateliers collectifs (gravure, sérigraphie) : 91 euros par mois

Deux ateliers collectifs simultanément : 140 euros par mois

Four à céramique (une cuisson): 31 euros

Labo photo à la journée (de 9h30 à 22h) : 31 euros

Piano droit : 76 euros par mois / Piano quart de queue : 91 euros par mois

Cours de français (deux heures) : 10 euros

Laissez-passer dans certains musées et centres d'art : gratuit

ARTIST-IN-RESIDENCE PROGRAM: CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS, PARIS 2016

The Institut français and the Ministry of Culture and Communication set out a call for application within their joint residency program at the Cité internationale des arts / Paris – 2016.

Who this program is aimed at?

The French foreign cultural network as well as French and foreign cultural organizations can submit application for foreign artists they tend to support.

What are the conditions?

The Institut français provide artists with a studio/apartment at the Cité internationale des arts/Paris. The French foreign cultural network as well as French and foreign cultural organizations must be able to cover the living and/or travel expenses for the laureates.

PRESENTATION OF THE NEW PROGRAM 2016:

The Institut français and the Ministry of Culture and Communication, along with the Ministry of Foreign Affairs and International Development, have decided to unify their respective residencies programs at the Cité internationale des arts. This new tender allows the Institut français to double its accommodation capacity and to diversify the artistic domain of the residents.

This enlarged residency program aims at:

- Empowering the visibility and legibility of the residency tender with a unique program dedicated to foreign artists and professionals;
- Strengthening relationships with the international cultural network thanks to this new unified initiative;
- Stimulating the professional coaching together with cultural organizations in France and abroad so as to build partnerships and cooperation projects during and after the residency;
- Diversifying artistic domains and the scope of research.

This new edition of the Residency program at the Cité internationale des arts is an opportunity for the Institut français and the Ministry of Culture and Communication to enhance projects of artists already in touch with French potential partners: venues such as art centres, cultural venues (public institutions and centres), companies, but also individuals: artists, curators, critics, researchers or any other art expert. These partners (organizations or individuals) will act as advisor, mediator and manager of the laureate during the residency.

The Institut français reminds that the program is aimed at artists in every artistic domain: architecture/landscape/urbanism, street arts/circus/puppets, digital arts, visual arts, comics, cinema/movies/video, curating projects, dance/performances, design, literature, youth book, fine arts and crafts, modern music and jazz, classical and contemporary music, contemporary art performances, photography, theatre.

TERMS AND CONDITIONS:

- **Presentation:**

The Cité internationale des arts program is open to foreign creators, who wish to develop a project of research in Paris during a minimum period of three consecutive months. These artists may be identified by the Institut français, Alliances françaises or French and foreign cultural organizations.

- **Who can apply? :**

Candidates must:

- have a regular professional activity ;
- speak French or English ;
- provide proves of previous work ;
- be able to organize their residency on their own ;
- be available (without any professional obligations) during the residency.

There is no age limit.

- **Selection:**

Despite the evaluation of the applicant's professional accomplishments, a special attention will be given to the project quality, the necessity to stay in Paris, the candidate's French and English proficiency, the process of work the candidate has elaborated and the capacity to develop collaborations with contacts the candidate has already established in France.

All applications will be examined by an advisory committee chaired by the General Director of the Institut français, composed of experts from the Institut français and representatives of the Foreign Affairs Ministry, the French foreign cultural network and the Ministry of Culture and Communication.

The advisory committee can refuse any project without having to justify their decision. Their decision is irrevocable.

- **How to apply? :**

The application must be filed on the IFprog platform

<http://ifprog.institutfrancais.com/fr/login> either by

- the Institut français/Alliance française located in the country of residence of the candidate.

Or

- the French/foreign cultural organizations located in the country of residence of the candidate.

Artists are not allowed to apply on their own.

The submitter shall mention the reasons motivating his choice and explain how he will highlight the residency of the laureate on his return. He will also have to specify financial engagement and/or the financial engagement of other partners involved in the project.

Dead line to apply : October 29, 2015

Selection: mid-November 2015

- **Conditions of the residency:**

The Institut français will cover the studio/apartment rental, with a surface area of approximately 40m², at the Cité internationale des arts located 18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004, Paris - France.

The submitter shall make sure that the laureate has sufficient resources for his stay. We therefore recommend that the laureate receive an allowance of 1.000 Euros per month (minimum) and/or a flight ticket. The cultural network, French or foreign partners (located in the country of residency of the laureate), may support these costs.

The submitter will also make sure that the laureate has got a visa to stay in France for the duration of his residency, as well as an insurance including: repatriation, hospital expenses, medical expenses and liability.

For more details about "Deposit and Additional services", see the appendix below.

- **Dates and duration of the residency:**

The duration of the residency is 3 or 6 months. The laureate must arrive at the beginning of the first month of his residency and leave at the end of the last month of his residency, according to the following timetable for 2016 (no arrivals or departures in the middle of a month):

- From January 4th to March 27th 2016 (preference for literature, youth book, comics, design, fine arts and craft work)
- From April 1st to June 27th 2016 (preference for cinema, movies and videos, live performances)
- From July 1st to September 27th 2016 (all disciplines)
- From October 3rd to December 27th 2016 (preference for visual arts)

N.B.: In case of unjustified adjournment of the arrival date or early departure, the payment of a penalty can be requested. This penalty is calculated on the amount of the sum of the rent prorated to the days of absence.

For more information: Fanny Rolland / Chargée de mission - Pôle Résidences E-mail: fanny.rolland@institutfrancais.com
--

Appendix: Deposit and Additional Services

- DEPOSIT

The laureate will be charged by the Cité internationale des arts for a deposit (around 426 Euros) one month before his arrival. This deposit will be returned after inventory at the end of the residency. The amount can slightly increase each year according to the cost of the rent.

- ADDITIONAL SERVICES at the expense of the laureate.

The Cité internationale des arts offers different services to improve the residency. If the laureate is interested in one of these services, he will have to pay it directly to the Cité internationale des arts.

Monthly charges in 2015 (for information; the 2016 prices could be higher)

All stay companion:	152 €
Visitor:	222 € per month
Visitor for one week or less:	122 €
Child aged 0 to 7:	111 € per month
Child aged 0 to 7 for one week or less:	61 €
Collective workshops (printmaking, silkscreen):	91 € per month
Two collective workshops simultaneously:	140 € per month
Ceramic Kiln (one cooking):	31 €
Photo lab (one day from 9.30 am to 10 pm):	31 €
Upright piano (per month):	76 € per month
Baby grand piano (per month):	91 € per month
French lesson (2 hours):	10 €

The Cité offers a card that allows the residents to enter to most of the Parisian Museums for free.